Validé CFP 05/10/23

FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 15/06/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 15 juin 2023

Membres présents :

Mesdames : Marie LEVENEUR-AZEMAR, Safia CAZET, Audrey BECQUART
Messieurs : Pascal PAYET, Pierre-Jean JACOTE, Rayan REMTOULA

Membres présents en distanciel :

Mesdames : Cathy POMART,
Messieurs : Hatem SAMOUI, Thierry LAMARCHE, Frédéric CHANTREUIL, Ezékias DEBESE

Membres représentés :

Madame : Emmanuelle WACONGNE par Mme Marie LEVENEUR-AZEMAR

Messieurs : Laurent DIDIER par Mme Safia CAZET, Christophe DEPOORTERE par M. Hatem SMAOUI

Assistent à la séance :

Mesdames : Delphine CONNES, Emmanuelle VITTE

Messieurs : Jean-Marc RIZZO, Faneva RAKOTONDRAHASO, Thierry BRUGNON, Daouda DIAKITE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE EN FORMATION PLENIERE DU 23/05/2023

M. JACOTE indique une erreur sur l'orthographe de son nom.

Mme VITTE, en qualité de secrétaire de séance, répond que la correction sera apportée.

Il est également fait mention de l'oubli du nom de M. REMTOULA qui était pourtant présent le 23 mai.

De même Mme VITTE répond que la correction sera apportée.

Un membre étudiant indique que dans les procès-verbaux les noms des personnes qui interviennent ne sont pas précisés. Mme VITTE répond qu'effectivement le choix a été fait de ne pas nommer les intervenants.

Ce même membre étudiant demande alors que soit au moins indiqué « un membre étudiant » pour que ce soit un peu plus précis.

Mme VITTE répond favorablement à cette demande.

En l'absence d'autres observations, le procès-verbal est soumis au vote, sous réserve des modifications apportées, et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. POINTS EQUIPE DECANALE

M. Le Vice-Doyen en charge du numérique prend la parole pour indiquer qu'il souhaite faire un bilan lors d'un prochain conseil de faculté.

M. Le Doyen prend ensuite la parole pour faire un point sur la vague 2 de la campagne.

Il rappelle l'objet de cette campagne à savoir que c'est un complément aux postes de titulaires.

La Faculté de Droit et d'Economie, qui a un déficit important en titulaires, fonctionne avec de nombreux contractuels et ATER.

Les besoins sont calculés sur la base des postes vacants de titulaires de la composante.

15 postes sont ainsi demandés + 1 enseignant du second degré, Mis A Disposition (MAD), qui encadre les étudiants en difficultés en économie et AES SUD.

Nous attendons l'arbitrage depuis des semaines. Théoriquement la réponse interviendra demain en CDC plénière.

Faute d'avoir les postes de contractuels et ATER, ce sont 20 à 25 % de la totalité des HETD nécessaires pour assurer les enseignements qui manquent.

Cela impliquera l'absence de nombreux enseignants en face des cours/TD pour nos étudiants à la rentrée.

A cela s'ajoute le non renouvellement de la MAD de M. MASSET l'année prochaine.

Enfin le recrutement des deux PAST, qui pose problème.

En effet il est attendu 2 économistes. Or la commission de recrutement composée de 3 économistes et 3 gestionnaires a vu au final un candidat choisi par les gestionnaires contre l'avis des économistes grâce à la voix prépondérante de la présidente de commission, gestionnaire également.

Ce recrutement a finalement été cassé pour vice de forme de la composition de la commission.

Une nouvelle commission a été présentée et nous sommes en attente du résultat de cette commission.

Cela a généré un clash en Assemblée Générale du laboratoire CEMOI qui comprend les économistes et les gestionnaires.

Point BIATSS : Mme VITTE indique que Mme Clara ALARCON quitte la composante. Il faudra donc procéder à son remplacement. La demande est en cours et en attente de validation. Vu les délais, il semble difficile d'espérer avoir un personnel pour la gestion des deux centres de documentation à la rentrée d'août.

3. CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT

M. Le Doyen présente les rapports des conseils de perfectionnement.

Un membre étudiant indique qu'il y a beaucoup de remarques et propositions des étudiants. Il souhaite connaître la suite qui sera donnée à ces doléances.

M. Le Doyen répond qu'effectivement dès hier une réunion du département Economie et AES a eu lieu pour échanger sur les remarques des étudiants et tenter de trouver des solutions.

M. Le Vice-Doyen en charge du numérique précise que des solutions pourront être apportées mais seulement quand cela est possible. Notamment nous rencontrons des difficultés concernant le nombre insuffisant de salles ou qui sont mal équipées. Il évoque également le manque de recrutements d'enseignants.

Le même membre étudiant demande s'il est possible d'augmenter les prêts des salles par les autres UFR.

M. Le vice-doyen en charge du numérique lui répond que cela dépend aussi des besoins des autres UFR.

Une discussion s'ensuit sur la gestion des salles et des enseignements et sur les besoins financiers pour améliorer la gestion des filières.

Les conseils de perfectionnement sont ensuite soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. VALIDATION DES UEO

M. Le Doyen présente le dispositif des UEO.

Ces UEO doivent être validées en Conseil de faculté pour pourvoir être proposées au catalogue des UEO de l'établissement

En l'absence de questions, la liste des UEO est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. GESTION DES FRAIS DE TOURNEE

M. Le Doyen explique ce que sont les frais de tournée.

Il indique également que suite à l'augmentation des enseignements dispensés dans le sud et par ailleurs suite à l'installation de plus en plus d'enseignants dans le sud, nous avons été amenés à rembourser de plus en plus de frais de tournée.

Or au vu de l'augmentation exponentielle de ces frais, la direction a suspendu les paiements de ces frais en attendant de présenter le dossier aux membres du conseil de faculté pour que des décisions soient prises.

Des discussions s'ensuivent sur le calcul des frais de tournée, le budget de la faculté et les solutions possibles.

Au final, il est proposé d'appliquer un plafonnement des remboursements à hauteur de 1000 euros, en expérimentation pour l'année 2023-2024.

Un bilan sera proposé après cette année Test.

Cette solution devrait permettre de maintenir le coût des frais de tournée à un montant supportable budgétairement par la composante.

Cette proposition est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une voix.

6. QUESTIONS DIVERSES

Un membre étudiant soulève la problématique de l'interdiction de l'utilisation de l'ordinateur portable en cours par un enseignant.

Un débat s'installe sur cette interdiction.

Vraisemblablement ce n'est pas légal d'en interdire l'utilisation.

Toutefois, la prise de notes papier est un bien meilleur moyen d'apprendre et de comprendre.

M. Le Doyen indique qu'il n'a pas la possibilité de contraindre l'enseignant à changer sa politique.

Un membre enseignant propose d'aller discuter avec cet enseignant pour tenter de le convaincre.

Sont ensuite évoqués quelques points dysfonctionnels :

Les horloges des amphithéâtres ne fonctionnent pas. Mme VITTE indique qu'elle veillera à trouver une solution (réparation ou remplacement).

L'estrade de la salle D10 grince et cela perturbe beaucoup les activités d'enseignement : Mme VITTE va se rapprocher du service logistique pour trouver une solution.

Enfin, les portes d'accès à l'amphithéâtre D1 et au Lacaussade grincent énormément. De la même façon, Mme VITTE verra en interne pour le D1 et transmettra l'information à son homologue de la FLSH pour l'amphithéâtre Lacaussade.

Les questions diverses étant épuisées, M. Le Doyen lève à la séance à 12h.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO